Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260925-DEL26148-DE

République Française
Département du Cher

Vierzon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance :**Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/148 – FONCIER - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC - RUE BLANCHE BARON

Rapporteur : Stéphane MOUSSET

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2141-1,

Vu l'État Descriptif de Division (EDD) et le Règlement de copropriété, par lesquels a été créée la copropriété du Forum République, en 1989,

Considérant que le syndic actuel, la société SERGIC, domiciliée à CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE (94300), a entrepris une mise à jour de ces documents, constitutifs de la copropriété,

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux, il est apparu que l'emprise de la copropriété déborde sur le domaine public à l'angle de la rue du Général de Gaulle et de la rue Blanche Baron,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260925-DEL26148-DE

Vu le procès-verbal de délimitation établi par un géomètre qui détermine la surface concernée, à savoir un total de 291 m², décomposé comme suit :
- parcelle DM 812, pour 74 m²
- parcelle DM 813, pour 207 m²,

Considérant que cette emprise faisant partie du domaine public, et le domaine public et ses dépendances étant inaliénables, le terrain à céder par la commune doit faire l'objet d'une désaffectation du domaine public,

Considérant que, la désaffectation des parcelles cadastrées DM 812 et 813 étant constatée, la procédure de déclassement du domaine public permet à ce terrain de tomber dans le domaine privé communal et d'être cédé,

Considérant que par application de l'article 62 de la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, ce déclassement peut désormais être prononcé par délibération du Conseil municipal dispensée d'enquête publique préalable, puisque le déclassement de ce bien n'a pas pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cet espace,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, foncier, travaux, PRU et patrimoine en date du 07 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal d'une emprise de 281 m², à prendre sur le domaine public rue Blanche Baron (angle de la rue du Général de Gaulle), correspondant aux parcelles nouvellement créées section DM numéro 812 et 813, à Vierzon.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gaëtan AUPÈCLE

Le Maire

VILLE DE VIERZON (CHER)

Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 23 septembre 2026